# Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGSE-DGDJOGE (10202)

# CCTP

MISSION OPC

JO 2024

---

**Numéro de la consultation : 2020_10202_0003**

**Procédure de passation : Appel d'offres ouvert**

## Table des matières


Article 1 Contexte et gouvernance ..... 4
Article 1.1 Contexte général ..... 4
Article 1.2 Organisation de la Gouvernance Nationale ..... 4
Article 1.3 Organisation Locale de la Conduite de Projet ..... 5
Article 1.4 Pilotage et supervision de la mission ..... 5
Article 2 Infrastructures et aménagements réalisés pour l'accueil des épreuves olympiques à Marseille - Sites Olympiques ..... 6
Article 2.1 Opérations sur le site du Roucas Blanc ..... 6
Article 2.1.1 - La Marina Olympique – Travaux terrestre ..... 7
Article 2.1.2 - Marina Olympique – Travaux village ..... 8
Article 2.1.3 - Marina Olympique – Travaux maritimes ..... 9
Article 2.1.4 - Carrefour Giratoire ..... 9
Article 2.1.5 - Les travaux réseaux pluvial et sanitaire ..... 9
Article 2.1.6 - La zone containers ..... 10
Article 2.2 Les opérations prévues hors site du Roucas Blanc ..... 11
Article 2.2.1 - Les zones de course ..... 11
Article 2.2.2 - L'espace spectateurs ..... 12
Article 2.2.3 - Le stade orange vélodrome (zone temporaire) ..... 12
Article 2.2.4 - Le live site ..... 12
Article 2.2.5 - Zone de départ de la course au large ..... 13
Article 2.2.6 - Mise en accessibilité des stations de métro ..... 13
Article 3 Le maintien d'activité sur site ..... 13
Article 3.1 Maintien d'activité de la Direction de la Mer (Ville de Marseille) ..... 13
Article 3.2 Maintien d'activité de l'USPL ..... 13
Article 3.3 Maintien d'activité du Pôle France de Voile ..... 14
Article 4 Calendrier des opérations ..... 15
Article 5 Les enjeux de la mission ..... 16
Article 5.1 Enjeux en phase préparatoire ..... 16
Article 5.2 Enjeux en phase travaux ..... 16
Article 5.3 Enjeux en phase livraison ..... 16
Article 6 Les prestations à fournir ..... 17
Article 6.1 Ordonnancement des tâches de la Marina du Roucas Blanc ..... 17
Article 6.2 OPC Interchantiers dans le périmètre de la Marina du Roucas Blanc ..... 18

Article 7 Données d'entrée ..... 18
Article 7.1 Transmission de documents ..... 19
Article 7.2 Contacts ..... 19
Article 8 Données de sortie ..... 19
Article 8.1 Format ..... 19

# Article 1 Contexte et gouvernance

## Article 1.1 Contexte général

Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique a retenu la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les Jeux Olympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024.

Marseille accueillera les épreuves olympiques de voile, qui se dérouleront entre le 26 juillet et le 11 août 2024, ainsi que 6 à 7 matches du tournoi olympique de football. Il n'y aura pas d'épreuve des Jeux Paralympiques à Marseille.
Les épreuves de voile de 2024 se dérouleront sur 10 supports différents. Parmi eux, 2 nouveaux supports sont évoqués, et seront confirmés fin 2020 : le kiteboard et la course au large sur bateaux habitables.

Les épreuves olympiques génèreront la venue sur le territoire marseillais d'environ 600 athlètes (voile et football), accompagnés des personnels d'encadrement des équipes internationales (coachs, staff médical, directeurs techniques des équipes, représentants des différentes fédérations internationales de voile et de football), des organisateurs sportifs des épreuves (fédérations internationales, COJO et CIO), de la famille olympique, et des spectateurs des Jeux.

L'organisation d'un évènement de cette envergure entraîne la nécessité de préparer et vérifier les infrastructures dédiées aux Jeux Olympiques. Ainsi il est prévu l'organisation de deux tests évents (été 2022 et été 2023). L'objectif de ces tests est à la fois sportif et technique. En effet, pendant ces phases de test le site est occupé par l'organisation de PARIS 2024 ainsi que par les différentes équipes présentent pour l'évènement temporaire.

## Article 1.2 Organisation de la Gouvernance Nationale

L'État français est garant de la bonne tenue des Jeux Olympiques de 2024 auprès du Comité International Olympique (CIO). Il est représenté dans les instances d'organisation et de supervision décrites ci-dessous, PARIS 2024 et la SOLIDEO.

Un Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) est chargé de coordonner les actions des différents ministères concernés par le dossier olympique.

Les aspects sécurité et sûreté sont coordonnées au niveau national par la CNSJ (Coordination Nationale de la Sécurité des Jeux), rattachée au Ministre de l'Intérieur.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) PARIS 2024 est l'association chargée de l'organisation et du bon déroulé des Jeux en 2024.

PARIS 2024 est l'interlocuteur du Comité International Olympique (CIO) ainsi que des fédérations internationales (concernant la voile, la fédération internationale de voile est la World Sailing).
PARIS 2024 est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations temporaires qui seront nécessaires sur les différents sites.
La Ville de Marseille est membre du conseil d'administration de PARIS 2024.

La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), responsable de la bonne livraison des ouvrages olympiques pérennes, du respect des coûts, des délais et des ambitions olympiques.

La SOLIDEO assure la supervision des études et travaux des infrastructures olympiques pérennes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage. La SOLIDEO est également en charge de l'héritage post Jeux. Elle s'est dotée de plusieurs AMO qui l'accompagnent dans l'analyse des projets, et notamment d'un AMO en excellence environnementale.

La Ville de Marseille et la SOLIDEO sont liées contractuellement par une convention d'études (juin 2018) et une convention financière (décembre 2018) portant sur la Marina olympique.

La Ville de Marseille, la SOLIDEO et PARIS 2024 sont liées par une convention d'objectifs (septembre 2019), portant sur la Marina olympique.
La Ville de Marseille est membre du Conseil d'Administration de la SOLIDEO.

### Article 1.3 Organisation Locale de la Conduite de Projet

La Ville de Marseille est l'interlocuteur local des instances nationales sur le dossier des Jeux Olympiques.

La Direction Générale Déléguée aux Jeux Olympiques et aux Grands Évènements de la Ville de Marseille est chargée du pilotage et de la coordination des services opérationnels de la ville de Marseille sur les différents aspects du projet olympique. Elle assure également l'ensemble des interfaces nécessaires au projet avec les autres maîtres d'ouvrages identifiés, et notamment les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### Article 1.4 Pilotage et supervision de la mission

**Maître d'ouvrage**
La Direction Générale Déléguée aux Jeux Olympiques et Grands Évènements (DGDJOGE) de la Ville de Marseille est le maître d'ouvrage des études et missions objets de la présente consultation.

**Services associés**
Plusieurs services de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, seront associés aux études à réaliser par le prestataire. Les données d'entrée de la mission seront issues des différents services. Les données de sortie de la mission seront transmises à l'ensemble de ces services.

## Article 2 Infrastructures et aménagements réalisés pour l'accueil des épreuves olympiques à Marseille - Sites Olympiques

Le déroulement des Jeux Olympiques à Marseille impacte plusieurs sites de Marseille.

Le tableau suivant présente l'ensemble des projets connus à ce jour, le site correspondant et le MOA.

| Site | Opération | Type | MOA |
|---|---|---|---|
| Marina du Roucas Blanc | Marina Olympique – Travaux terrestres | Pérenne | Ville de Marseille - DGAVE |
| | Marina Olympique – Village | Temporaire | Paris 2024 |
| | Marina Olympique – Travaux maritimes | Pérenne | Ville de Marseille - DGAMCS |
| | Travaux giratoire | Pérenne | Métropole AMP - DAEP |
| | Travaux réseaux pluvial et sanitaire | Pérenne | Métropole AMP - DEAP |
| | Zone container | Temporaire | - |
| Roucas Blanc / Corniche | Espace spectateurs - Tribune | Temporaire | Paris 2024 |
| J4 | « Live site » | Temporaire | Paris 2024 |
| Stade vélodrome | | Temporaire | Paris 2024 |
| Ville | Mise en accessibilité des stations de métro | Pérenne | Métropole AMP |
| Rade Sud | Ronds de course | Temporaire | Paris 2024 |

**Tableau 1 - Liste des opérations**

La mission OPC demandée dans le cadre de la présente consultation concerne toutes les opérations du site du Roucas Blanc (opérations pérennes ou temporaires).

Les autres opérations, qui sont plus isolées sur le territoire, ne sont pas prises en compte dans le périmètre de la mission

### Article 2.1 Opérations sur le site du Roucas Blanc

Les opérations du site du Roucas Blanc sont localisées sur le schéma suivant.

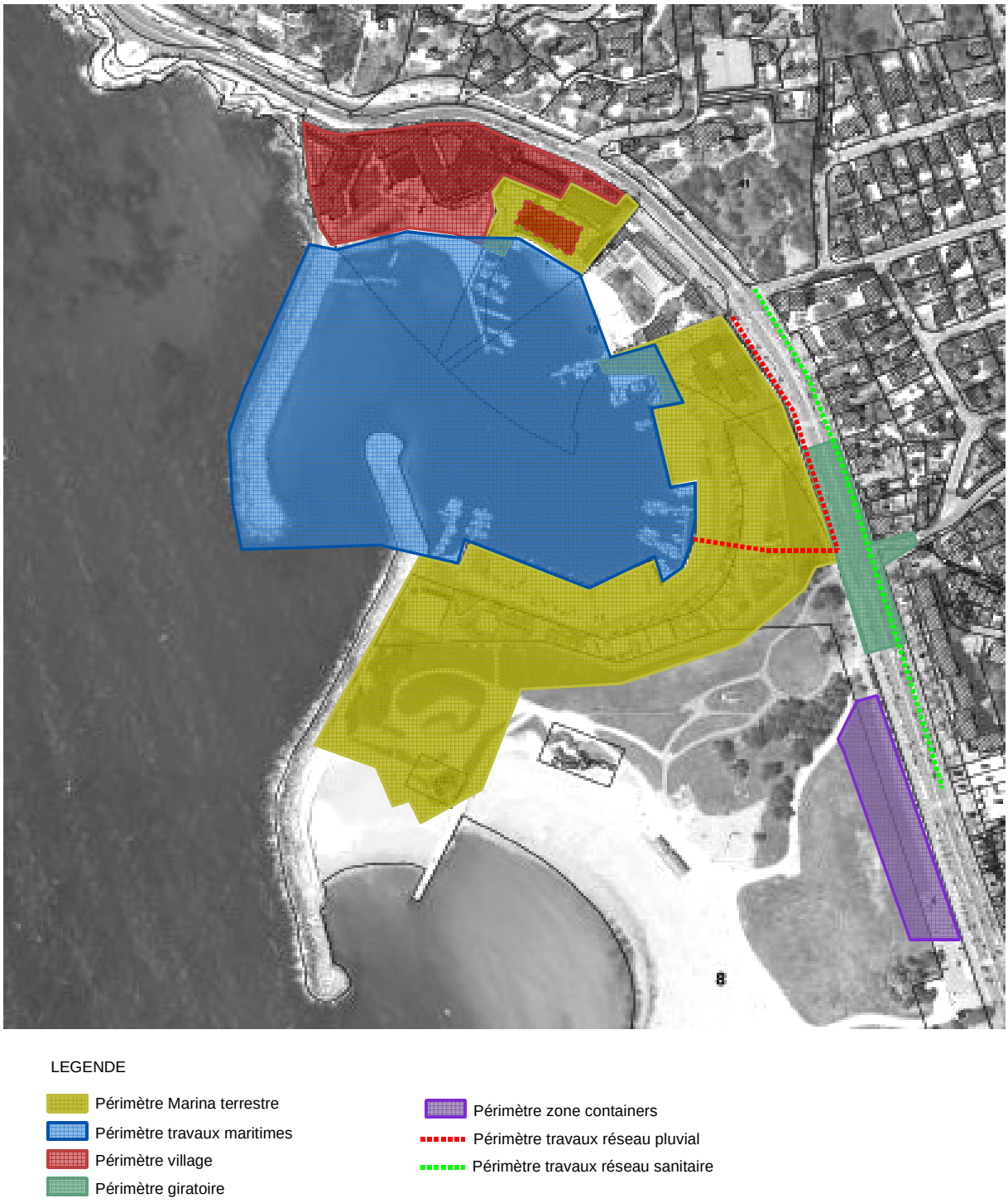


**Figure 1 – Localisation schématique des opérations Roucas Blanc**

### Article 2.1.1 - La Marina Olympique – Travaux terrestre

La Marina olympique se situe sur le site du Roucas Blanc, 2 à 6 Promenade Georges Pompidou, dans le 8ème arrondissement à Marseille.

Des installations municipales (école de voile et bureaux), le Pôle France de Voile, une unité de surveillance du littoral de la Police Nationale, ainsi que deux propriétaires privés, l'hôtel NHow et le Club nautique La Pelle, sont actuellement installés sur son pourtour.

La Marina est délimitée sur sa partie sud par le Parc balnéaire du Prado.

Afin de répondre au cahier des charges du Comité International Olympique, la Marina Olympique doit proposer les fonctions suivantes :

- Accueil, stockage, préparation et mise à l'eau de 212 bateaux et 62 planches à voile pour les compétiteurs, et de 100 à 120 embarcations complémentaires nécessaires à la sécurité, aux jurys et aux médias ;
- Accueil de 350 athlètes olympiques et de leurs accompagnants dans des vestiaires, sanitaires, espaces médicaux et zones de repos ;
- Espaces de réunion, restauration, logistique, et services (sécurité, contrôle anti-dopage) ;
- Zone médias (salle réservée à la presse, salles de conférences, etc.)

Le projet d'organisation de la future Marina Olympique est également étudié pour répondre aux besoins d'évolution du site, et aux fonctions qui y seront implantées après 2024 :

- Un centre de voile municipal rénové ;
- Des locaux administratifs et techniques pour les services municipaux ;
- Le Pôle France de la Fédération Française de Voile ;
- Les locaux de l'Unité de Sécurisation et de Protection du Littoral de la Police Nationale (USPL).

Le projet de Marina Olympique est un projet pérenne, qui proposera l'ensemble des fonctions décrites ci-dessus, attendues par le CIO et par PARIS 2024.

Les travaux feront l'objet de deux phases de livraison : une première livraison du site en configuration JO début 2024 et une seconde livraison dite « héritage » en 2025.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille, par la Direction de l'architecture (DGAVE).

L'opération fait l'objet d'une consultation de conception réalisation. Le titulaire doit être désigné avant la fin 2020.

### Article 2.1.2 - Marina Olympique – Travaux village

Tout site de compétition à plus d'une heure et/ou de 50 km du Village Olympique principal situé en Seine Saint Denis doit proposer un Village Olympique.

Le village olympique à Marseille comprendra environ 525 lits. Ce village est constitué des hébergements situés dans l'hôtel NHow et d'un complément d'hébergements temporaires mis en place en 2024 par le COJO.

### Article 2.1.3 - Marina Olympique – Travaux maritimes

Cette opération concerne les travaux maritimes à réaliser au niveau du bassin du Roucas Blanc. Ces travaux portent essentiellement sur les objectifs suivants :

- protection du trait de côté selon la définition du DPM et sans réduire la largeur de la passe existante,
- augmentation de la surface d'évolution exploitable du bassin,
- création d'un cheminement piéton continu sur le pourtour du bassin,
- comblement de darses existantes pour agrandissement du terre-plein,
- relocalisation de la station d'avitaillement.

Les travaux feront l'objet d'une unique phase de livraison préalable aux Jeux Olympiques.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille, par la Direction de la mer (DGAMCS).

Le maître d'œuvre a été désigné en mars 2020. Les études préliminaires sont achevées. La phase AVP a été lancée en octobre 2020.

### Article 2.1.4 - Carrefour Giratoire

L'opération consiste à créer un accès à la future Marina olympique et améliorer le carrefour entre la promenade Pompidou et la rue du Commandant Rolland.

L'opération intègre également des zones de dépose minute et des zones de stationnement pour les cars qui desserviront le site. Le projet s'étend sur environ 4 500m².

Les travaux feront l'objet d'une unique phase de livraison préalable aux Jeux Olympiques.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction de l'Aménagement de l'Espace Public (DAEP).

Le programme est achevé. Le maître d'œuvre a été désigné au printemps 2020. Les études sont en cours.

### Article 2.1.5 - Les travaux réseaux pluvial et sanitaire

Les travaux sur le réseau pluvial comprennent :

- la création d'un nouveau réseau pluvial le long de la promenade Pompidou,
- la mise en place d'un ouvrage de traitement qualitatif des eaux pluviales sur le site de la Marina :

Le site de la base nautique est grevé d'une servitude non aedificandi due à la présence de 4 buses de 1 m de diamètre et de l'ouvrage existant de traitement qualitatif des eaux pluviales.

L'optimisation du traitement qualitatif sur ce secteur a été pensée en utilisant cette zone réservée à la gestion des eaux pluviales.

Ledit ouvrage se compose d'un dégrillage équipé d'un by-pass et d'un volume de rétention.

Au-delà du piégeage des macro-déchets, il permettra d'une part d'abattre une partie des matières en suspensions et des organismes pathogènes qu'elles transportent et d'autre part, de retenir un volume plus important des premières eaux de pluies avant rejet dans le milieu marin.

L'ensemble de ces travaux portant sur les réseaux pluvial et sanitaires seront livrés préalablement aux Jeux Olympiques.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP).

Le programme est achevé. Les études démarreront après désignation du maître d'œuvre d'ici la fin d'année 2020.

### Article 2.1.6 - La zone containers

Une des particularités des épreuves de voile est l'organisation d'une zone technique dédiée au stockage des containers des équipes. Ces containers servent généralement à trois fonctions :

- Transport et stockage du matériel des athlètes et des entraineurs (embarcations, gréements, équipements techniques…).
- Atelier pour la maintenance du matériel.
- Base de vie pour le confort, la récupération et l'isolement des athlètes.

A ce jour, il est prévu 80 containers (2 par nation). La superficie correspondante est estimée à 8 000 m² environ.

Il est envisagé de positionner cette zone containers au niveau des parkings P1 et P1bis le long de la Promenade G. Pompidou, ainsi que sur une partie des espaces enherbés du parc balnéaire, le long du même axe.

Cet aménagement sera temporaire. Toutefois il devra être également opérationnel pour les Test Event à l'été 2022 et l'été 2023.
La maîtrise d'ouvrage, le périmètre et les modalités de réalisation de l'opération ne sont pas arrêtés à ce jour.

Des interfaces avec le projet de la Marina et le giratoire seront cependant inévitables, notamment concernant la liaison entre cette zone et la Marina.

## Article 2.2 Les opérations prévues hors site du Roucas Blanc

### Article 2.2.1 - Les zones de course

Situés en Rade Sud de Marseille, à proximité immédiate de la Marina, les zones de course sont les zones d'exclusion de toute navigation, au sein desquelles se déroulent les parcours des épreuves olympiques.

La Rade Sud a été choisie en raison de ses bonnes conditions de vent et météo, indispensables à la qualité sportive des épreuves, et de l'excellente visibilité des compétitions que permettent son littoral et la Corniche Kennedy.

L'organisation des épreuves olympiques, telle qu'envisagée à ce jour, nécessite la mise en place d'au-moins 5 ronds de course, dont :

- 1 rond de 1,5 mile nautique ;
- 3 ronds de 1,2 mile nautique ;
- 1 rond de 0,9 mile nautique pour la course final dite « medal race ».

Pendant le déroulement en mer des épreuves olympiques, ces ronds de course seront interdits à toute navigation (plaisance, navettes, pêche, navigation commerciale) par arrêtés de la Préfecture Maritime.

La matérialisation des parcours nautiques est traditionnellement réalisée à l'intérieur de ces zones par la pose de bouées sur corps morts. La Ville de Marseille envisage, si de tels dispositifs sont fiables et homologués, de remplacer ce système par des bouées autopositionnables autonomes et sans ancrage sur les fonds marins.

La localisation des ronds de course indiquée sur le document ci-après est indicative, et pourra être modifiée jusqu'en 2024, à la lumière des résultats des événements tests des Jeux Olympiques, et à la demande de World Sailing.

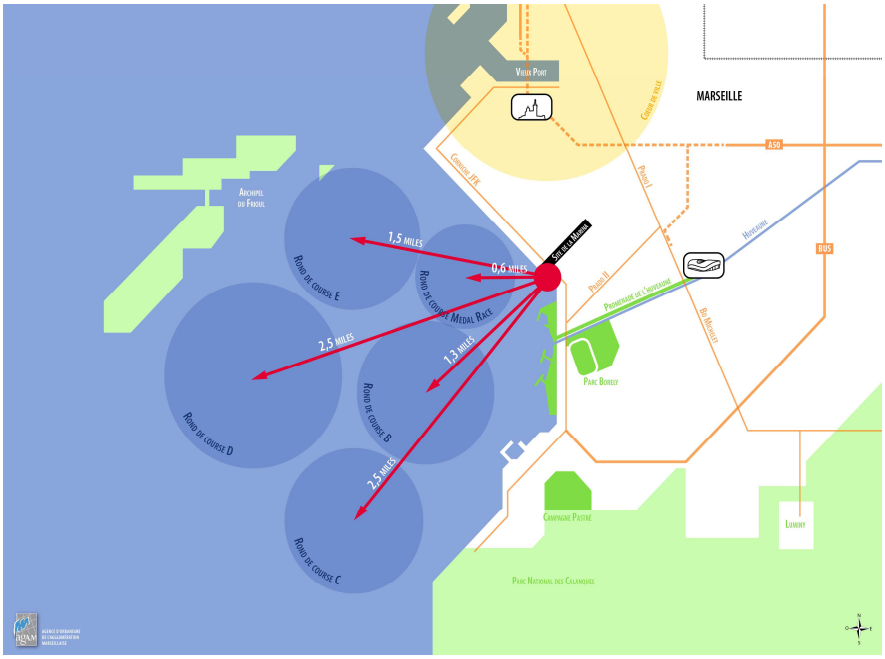


*JO2024-Localisation des ronds de courses en rade sud - Source : AGAM*

Les aménagements concernant les ronds de course seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Paris 2024. Les aménagements seront temporaires.

### Article 2.2.2 - L'espace spectateurs

L'espace spectateurs des épreuves de voile doit être situé à une distance minimale des ronds de course et plus particulièrement du rond de course de la medal race. Il doit pouvoir accueillir environ 2 500 spectateurs payants, et proposer des espaces d'accueil, des sanitaires et services, ainsi que des boutiques et buvettes. Un ou plusieurs écrans géants y seront installés.

Envisagé sur la Corniche J.F. Kennedy, l'emplacement précis de cet espace spectateurs n'est pas encore arrêté. Il s'agira d'aménagements temporaires réalisés par Paris 2024.

### Article 2.2.3 - Le stade orange vélodrome (zone temporaire)

L'Orange Vélodrome est candidat pour l'accueil en 2024 de six à sept matches du tournoi de football olympique.

L'accueil des matches nécessitera temporairement des aménagements dans le stade et aux abords du stade. Ces aménagements seront à la charge de Paris 2024.

### Article 2.2.4 - Le live site

Un " Live Site " sera proposé sur l'esplanade du J4, devant le MuCEM. Environ 10 000 spectateurs doivent pouvoir être accueillis sur cet espace qui proposera une retransmission sur écrans géants de l'ensemble des épreuves des Jeux Olympiques. Des espaces d'animation et divertissements, et de vente de produits dérivés seront également présents sur ce site.

Il s'agira d'un aménagement temporaire à la charge de Paris 2024.

#### Article 2.2.5 - Zone de départ de la course au large

Dans le cas où l'épreuve de course au large serait confirmée par le CIO en fin d'année 2020, un parcours maritime encore inconnu, reliant vraisemblablement Marseille à la Corse, sera effectué par des athlètes sur des bateaux habitables. La zone de départ et les aménagements associés seront précisés après confirmation de l'épreuve.

#### Article 2.2.6 - Mise en accessibilité des stations de métro

La Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé la mise en accessibilité des stations de métro Castellane, Vieux Port, La Rose, Timone, Jules Guesde et Rond-Point du Prado pour des mises en service d'ici les jeux de 2024.

## Article 3 Le maintien d'activité sur site

Les dispositions liées au maintien de ces activités sont à la charge du titulaire du groupement de conception-réalisation des travaux terrestres de la Marina (en particulier l'organisation pour l'accueil temporaire des activités en phase chantier).

### Article 3.1 Maintien d'activité de la Direction de la Mer (Ville de Marseille)

Le souhait de la Ville de Marseille est de maintenir le fonctionnement d'une partie de la Direction de la Mer qui correspond aux activités de l'Ecole de Voile, sur le site du Roucas Blanc jusqu'en décembre 2021 afin de :

- ne pas pénaliser l'accès aux activités nautiques des groupes scolaires, des associations,
- permettre aux adhérents de l'école de voile de poursuivre leurs activités
- permettre aux services municipaux qui fonctionnent avec un accès direct à la mer de poursuivre leur activité.

### Article 3.2 Maintien d'activité de l'USPL

L'activité de l'USPL (Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral de la Police Nationale) est maintenue pendant toute la durée des travaux : la fonction de cette entité est d'assurer une surveillance de la partie maritime, des plages, de l'arrière des plages de Marseille. Les activités de cette entité nécessitent qu'elle soit située à proximité du plan d'eau.

### Article 3.3 Maintien d'activité du Pôle France de Voile

L'activité du Pôle France de Voile est maintenue pendant toute la durée des travaux afin de permettre aux athlètes et à l'encadrement une préparation optimale des JO 2024.
Compte tenu du report des JO de Tokyo, les athlètes ont déjà commencé leur préparation olympique pour 2021 et 2024 sur le site.

## Article 4 Calendrier des opérations

Le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant.

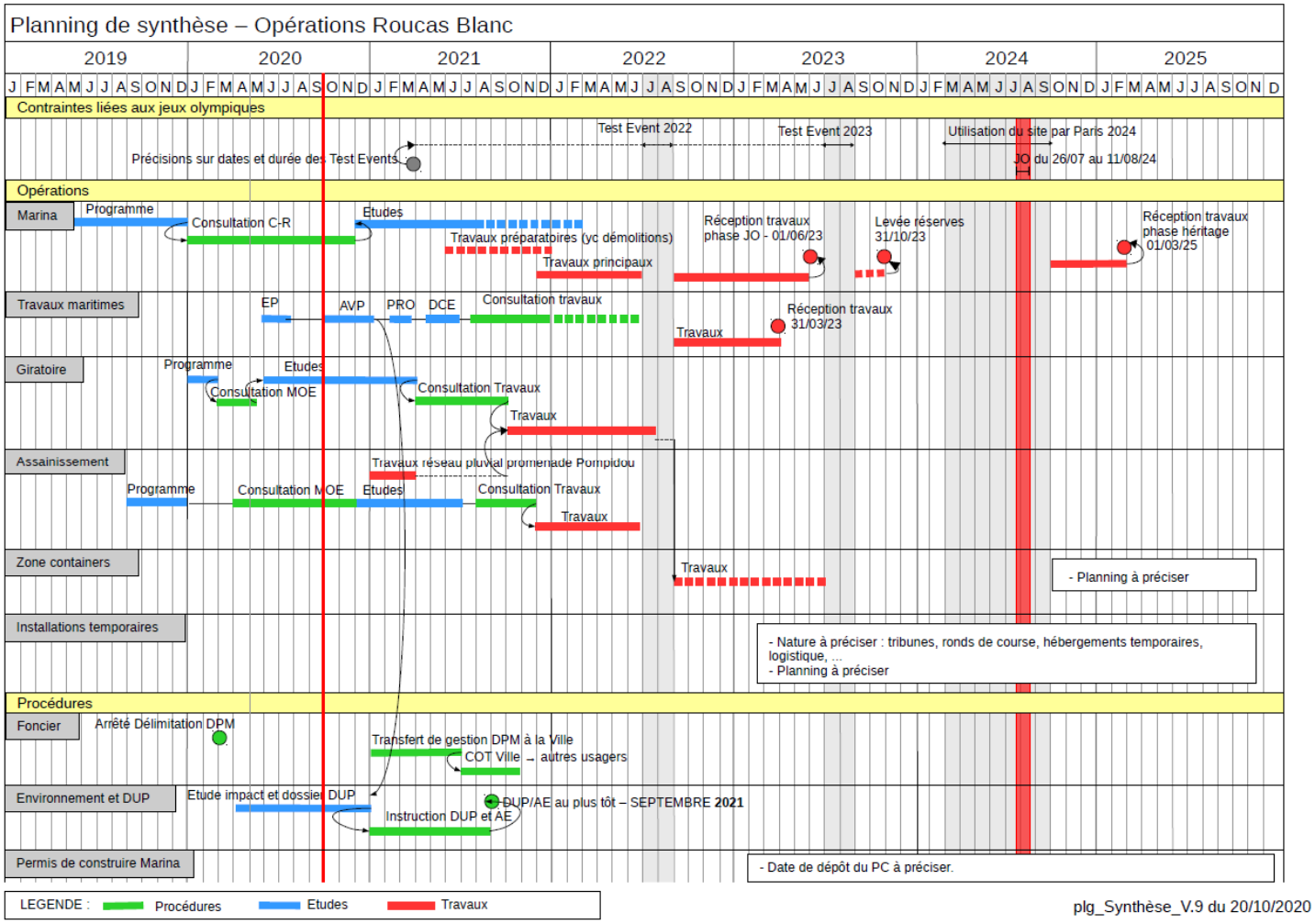

## Article 5 Les enjeux de la mission

Les opérations liées à l'accueil d'épreuves olympiques en 2024 sont complexes en raison des contraintes du contexte dans lequel ces opérations s'inscrivent : des contraintes inhabituelles de délais, un processus de livraison en 2 temps, la multiplicité des projets et des maîtres d'ouvrage dans un temps court, un fonctionnement particulier en phase JOP avec des contraintes de sécurité renforcées. Ces différents paramètres ont une incidence majeure sur l'organisation de la phase travaux, auxquels il faut porter une forte attention en amont pour garantir un déroulement adapté et efficace des chantiers.

### Article 5.1 Enjeux en phase préparatoire

- Prendre connaissance des enjeux liés à l'occupation du site actuelle, en phase travaux et en phase héritage
- Prendre connaissance du calendrier prévisionnel d'obtention des procédures (en particulier autorisation environnementale et DUP)
- Comprendre et suivre l'état d'avancement de chacun des projets
- Identifier l'ensemble des tâches et des travaux qui pourraient être engagés en avance de phase pour réduire la tension calendaire

### Article 5.2 Enjeux en phase travaux

- Préserver le fonctionnement des activités du site selon les engagements du maître d'ouvrage
- En lien avec les CSPS des différents chantiers, anticiper et traiter les risques de sécurité liée à ces conditions particulières de maintien d'activité et de coactivité des chantiers
- Connaître le fonctionnement des opérateurs de travaux
- Mutualiser les installations des chantiers au sein du site de la Marina du Roucas Blanc
- Mutualiser la gestion des déchets générés par les différents chantiers
- Définir une gouvernance adaptée de suivi des travaux

### Article 5.3 Enjeux en phase livraison

- Planifier la livraison des chantiers et leur enchainement
- Appréhender le mode de prise en charge par le COJO (Paris 2024), selon le contrat de Venue Use Agrement
- Suivre la livraison des installations au COJO
- Appréhender le mode de prise en charge après restitution des installations par le COJO, selon le contrat de Venue Use Agrement
- Suivre la restitution des installations par le COJO

## Article 6 Les prestations à fournir

De manière liminaire, il est considéré qu'au-delà des livrables précisés pour chaque mission ci-après, le prestataire retenu devra fournir les documents écrits et graphiques nécessaires à l'animation des réunions de travail, en complément de ceux fournis par le maître d'ouvrage.
Le titulaire pourra organiser autant de réunions que nécessaire pour mener à bien ses missions. Le titulaire rédigera un CR à l'issue de ces réunions qui sera transmis au MOA.

### Article 6.1 Ordonnancement des tâches de la Marina du Roucas Blanc

Il s'agit de planifier et coordonner l'intervention des nombreux acteurs qui vont intervenir simultanément sur le périmètre du projet.

- **Elaboration d'un planning mensuel des tâches couvrant la période juin 2021 à juin 2024**

L'objet de la présente tâche est d'élaborer un planning global mensuel. Cette formalisation sera accompagnée d'une dimension graphique produite en .dwg.
Cette planification doit permettre d'identifier l'ensemble des interfaces critiques. Cette identification doit permettre de créer des outils d'anticipation des conflits et des procédures de résolution.
Pour réaliser cette mission le titulaire pourra s'appuyer sur les plans de synthèse produits par un prestataire en cours de désignation par le MOA. Le CCTP de la mission de synthèse est donné en annexe du DCE.

- **Actualisation de la planification mensuelle**

L'objet de la présente mission est d'actualiser le contenu des documents produits dans le cadre de la précédente tâche. Le titulaire sera force de proposition sur la fréquence de mise à jour de la planification.

- **Définition des installations mutualisables entre chantiers à partir d'une évaluation des besoins et définition des modalités de mise en place**

Cette mission a pour objectif de maîtriser l'espace au sein de la Marina du Roucas Blanc et de mutualiser les fonctions qui peuvent l'être entre les travaux terrestres (conception réalisation) et les travaux maritimes. Pour ce faire il est demandé de :

- Analyser les projets pour comprendre leurs besoins et leurs fonctionnements
- Proposer des installations techniques mutualisables en phase avec les besoins identifiés,
- Détailler le mode de gestion possible de ces installations,
- Définir un mode de financement au prorata entre les entreprises concernées.

- **Définition des plans de déplacements au sein de la Marina et aux abords en phase chantie**r

Cette mission a pour but de prévoir et organiser les différents flux liés au projets (camions, automobiles et piétons) sur le périmètre de la Marina ainsi que les flux maritimes sur le plan

d'eau. Le titulaire tiendra compte des flux liés au maintien d'activités sur le site en phase travaux.
La gestion des accès devra se faire en tenant compte également des projets de la Métropole aux abords de la Marina.

- **Définition des contraintes opérationnelles à inclure dans le DCE des travaux maritimes**

Le titulaire de la mission doit identifier et clarifier les contraintes opérationnelles (accès, flux, horaires, interfaces chantiers, …) dans le but de renseigner les entreprises candidates.
Les contraintes identifier à stipuler dans les différents documents seront validées par le MOA.

- **Cadrage du processus de livraison de la Marina du Roucas Blanc**

L'objet de la présente tâche est de parfaitement appréhender les enjeux de livraison de la Marina. Il convient d'identifier le mode de transmission de la Marina au COJO entre le 30 septembre 2023 et le 30 décembre 2023 et d'élaborer un planning correspondant à ce processus.

- **Cadrage du processus de restitution des installations par le COJO**

L'objet de la présente tâche est de parfaitement appréhender les enjeux de restitution des installations par le COJO et d'achèvement des travaux pour la phase héritage.
Le titulaire élaborera un planning correspondant.

### Article 6.2 OPC Interchantiers dans le périmètre de la Marina du Roucas Blanc

Cette mission a pour objectif de suivre et d'encadrer les différents chantiers qui vont s'opérer sur le site du Roucas Blanc et à ses abords.

- **Mise en place d'outils de suivi**

Le titulaire mettra en place des outils de suivi des différents projets. Il produira des rapports mensuels synthétisant l'avancée des projets, les enjeux et les actions à entreprendre en fonction des contraintes identifiées.

- **Réunions de chantier**

Pendant les périodes de coactivités sur chantier, le prestataire animera une réunion inter-entreprise qui aura lieu au moins une fois par semaine. Le pointage d'avancement sera réalisé sur la base des plannings fournis par les différents intervenants.

- **Présence sur site**

Pendant la phase de travaux le titulaire sera présent au moins un jour par semaine sur site.

## Article 7 Données d'entrée

### Article 7.1 Transmission de documents

Début 2021, les données prévisionnelles qui seront transmises au titulaire du marché pour le démarrage de sa prestation sont les suivantes :

- Dossier APS marina, travaux terrestres (dossier d'offre)
- Dossier AVP des travaux maritimes
- Dossier AVP giratoire
- Dossier d'autorisation environnementale (étude impact)
- Plannings des procédures
- Premiers plans de synthèse
- Matrice des interfaces

### Article 7.2 Contacts

Pour réaliser sa mission et recueillir l'ensemble des éléments qui lui sont nécessaire, l'OPC pourra se rapprocher des intervenants suivants :

- MOA, MOE et titulaires des différentes opérations
- Concessionnaires réseaux
- Prestataire en charge des dossiers réglementaires (étude d'impact et DUP)
- Prestataire en charge de l'élaboration des plans de synthèse
- CSPS de chaque opération
- Contrôleur technique de chaque opération.

Les contacts complémentaires avec la Solideo, le COJO, les services de l'Etat et les riverains (hôtel Nhow et Club La Pelle) se feront par l'intermédiaire ou en en présence de la DGDJOGE.

Un annuaire de l'ensemble des contacts sera remis à l'OPC au démarrage de sa mission.

## Article 8 Données de sortie

### Article 8.1 Format

Les documents seront remis sous format natifs et pdf.

Les plannings seront réalisés de préférence sous format mpp.

Les plans sont transmis au format dwg.

Les livrables transmis par le titulaire s'entendent mis en forme avec cartouche qualité et légende. Le titulaire privilégiera les formats A4 ou A3 qui pourront facilement être imprimés par les différents acteurs du projet.